



« Marché d'impression de documents au CG 40 »

Entretien réalisé en Janvier 2009

Marie CAUS, chargée de mission prévention des déchets au Conseil Général des Landes, a pu mettre en pratique la formation sur les achats responsables proposée par l'ADEME et affirmer l'exemplarité du Conseil Général lors de la passation du marché d'impression de documents. « Dans le cadre du plan de prévention des déchets, j'avais besoin d'imprimer un certain nombre de documents de communication. J'ai donc mis en application ce que j'avais appris lors de la formation sur les achats responsables et utilisé le guide éco-communication édité par l'ADEME. Je maîtrisais déjà la partie d'analyse du besoin, le guide d'éco-communication m'a aidé pour la partie plus technique », précise **Marie CAUS**. Concrètement un mix a été fait entre la fiche technique du guide et le label Imprim'Vert. Quatre critères techniques ont été demandés aux fournisseurs dans le cadre de ce marché* : l'utilisation d'encre végétales, le procédé CTP, la gestion des déchets dangereux et le pourcentage d'alcool isopropylique de la solution de mouillage. « L'avantage de ce marché, c'est que l'impression de documents n'implique pas qu'une seule cellule, les autres services pourront donc réutiliser le travail effectué dans la mise en place du cahier des charges ! »

Contact : Marie.CAUS@cg40.fr

Pensez-y !

* Pour consulter les documents associés à ces marchés rendez vous en ligne sur la plate-forme électronique

www.achatsresponsables-bdd.com